

BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2008-2009

Études hors province de la langue minoritaire officielle

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Objectif

Ces bourses d'études sont offertes aux étudiants de niveau postsecondaire qui ne peuvent poursuivre leurs études en français au Manitoba. Ce programme est financé conjointement par le Programme des langues officielles dans l'enseignement du gouvernement du Canada et par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.

Critères d'admissibilité

Le demandeur doit :

- suivre quatre cours complets (24 crédits ou l'équivalent de quatre cours) dont au moins trois sont offerts en français;
- être inscrit à temps plein dans un programme d'études offert dans un établissement postsecondaire francophone ou bilingue dûment agréé au Canada, mais hors du Manitoba, qui est approuvé par le ministre;
- être inscrit à un programme d'études qui n'est pas offert en français au Manitoba.

Le demandeur doit aussi :

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être « résidant du Manitoba », c'est-à-dire, avoir résidé au Manitoba durant une période d'au moins douze mois consécutifs se terminant le jour qui précède la période d'études et y avoir résidé pour toute autre fin que de suivre un programme d'études.

Montant de la bourse

Le montant de la bourse pour les sessions d'automne et d'hiver est de 2 500 \$. Les bourses seront payées en deux versements ; 1 250 \$ par session. Si la somme des demandes de bourse excède celle du budget 2008-2009, les noms des boursiers seront choisis au hasard immédiatement après la date limite de la soumission des demandes.

Certaines bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien qui ont été versées à un individu sont à exclure du revenu sur leur déclaration d'impôts. Les récipiendaires de bourse doivent contacter directement l'Agence du revenu du Canada pour de plus amples renseignements.

Conditions

Les demandes de bourse reçues après **la date limite du 31 mai 2008** seront placées sur une liste d'attente au fur et à mesure des arrivées et seront considérées seulement si le budget le permet.

Si un étudiant se retire de ses cours avant le 15 novembre 2008 pour la session d'automne et avant le 15 mars 2009 pour la session d'hiver, il sera demandé de rembourser une partie ou le plein montant de la bourse reçue.

Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse peut annuler, réduire ou exiger un remboursement, en tout ou en partie, de toute bourse :

- s'il est découvert que la demande de bourse contenait une fausse déclaration ou une erreur;
- s'il est découvert que toute ou une partie de la bourse a été utilisée à des fins autres que le paiement des frais liés au programme d'études;
- s'il est découvert que l'étudiant n'a pas maintenu le nombre de crédits ou de cours requis pour l'obtention de la bourse;
- si un rapport est reçu établissant que l'étudiant n'a pas fait des progrès satisfaisants dans ses études; ou
- si le ministre estime une telle mesure justifiée pour d'autres motifs.

BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2008-2009

Études hors province de la langue minoritaire officielle

Marche à suivre

- ❶ Remplissez toutes les sections de la demande.
- ❷ Remettez une photocopie de chacun des documents suivants :
 - un document de citoyenneté, i.e. passeport canadien valide, certificat de naissance ou carte de résident permanent;
 - votre carte d'assurance sociale ou un autre document attestant que vous êtes titulaire d'une telle carte;
 - votre lettre d'admission de l'établissement d'enseignement si 2008-2009 est la première année où vous y êtes admis*.

* Si l'étudiant n'a pas encore reçu sa lettre d'admission, il doit l'indiquer à la section 4D et soumettre son formulaire sans la lettre. La demande sera quand même étudiée. Toutefois, l'étudiant doit nous envoyer une photocopie de cette lettre dès sa réception, afin de compléter son dossier.

- ❸ Soumettez votre demande ainsi que les documents requis **au plus tard le 31 mai 2008** par la poste à :

PROGRAMMES DES LANGUES OFFICIELLES

Division du Bureau de l'éducation française
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Veillez noter qu'un étudiant doit soumettre une demande de bourse pour chaque année d'études.

Ce programme relève de la stratégie de promotion des langues officielles. Si vous avez besoin d'aide financière supplémentaire, veuillez vous adresser au :

PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

Téléphone : 204 945-6321
Sans frais : 1 800 204-1685
www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor_fr.html

Tout changement au programme d'études doit être signalé **immédiatement** à la Coordonnatrice des programmes de langues officielles à la Division du Bureau de l'éducation française au 204 945-6935 ou par courrier électronique à languesofficielles@gov.mb.ca.

BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2008-2009

Études hors province de la langue minoritaire officielle

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

1 - Renseignements personnels

Nom de famille :	Numéro d'assurance sociale (avec pièce justificative) :	
Prénom(s) :	Sexe : <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Langue première : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais

ADRESSE PERMANENTE

Adresse postale (numéro, nom de rue et/ou boîte postale) :			
Ville ou village :	Province :	Code postal :	Téléphone : ()
Courrier électronique :			

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Adresse postale (numéro, nom de rue et/ou boîte postale) :			
Ville ou village :	Province :	Code postal :	Téléphone : ()

2 - Citoyenneté et résidence permanente au Manitoba

Citoyen canadien

Résident permanent

Note : Les résidents permanents doivent inclure une copie de leur document d'immigration.

PROVINCE DE RÉSIDENCE PERMANENTE

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'ai toujours demeuré au Manitoba. <i>Si vous avez répondu « Non », veuillez indiquer votre province de résidence précédente ainsi que le mois et l'année de votre arrivée au Manitoba.</i> Province : _____ Date d'arrivée au Manitoba : _____ Année/Mois
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'ai obtenu, l'année passée, une bourse d'études du gouvernement canadien ou manitobain ou une autre aide financière dans le cadre du Programme manitobain d'aide aux étudiants.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'ai obtenu de l'aide financière d'une province autre que le Manitoba au cours des 2 dernières années (y compris l'année 2008-2009).
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mes parents, gardiens ou répondants résident au Manitoba.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'étudiais à temps complet pendant les 12 derniers mois. <i>Si aucune de ces situations ne correspond à la vôtre, décrivez votre cas dans l'espace ci-dessous.</i> _____ _____ _____ _____

...verso...

3 - Études et emplois précédents

A	École secondaire : _____ Province : _____
	Début : _____ Année/Mois Fin : _____ Année/Mois Diplôme : <input type="checkbox"/> reçu <input type="checkbox"/> escompté
B	Établissement d'enseignement postsecondaire : _____ Province : _____
	Début : _____ Année/Mois Fin : _____ Année/Mois (spécifiez) : _____ Diplôme ou certificat : <input type="checkbox"/> reçu <input type="checkbox"/> escompté
C	Le plus récent emploi, période sans emploi ou travail à domicile : _____ Province : _____
	Début : _____ Année/Mois Fin : _____ Année/Mois <input type="checkbox"/> temps complet <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> emploi d'été

4 - Programme d'études anticipé en 2008-2009

A	Nom de l'établissement : _____ Province : _____
B	Programme : _____
C	Année du programme : _____ année d'un programme de _____ ans (p. ex., 1 ^{re} année d'un programme de 3 ans)
D	Durée des études : <input type="checkbox"/> Sessions d'automne 2008 et d'hiver 2009 <input type="checkbox"/> Session d'automne 2008 <input type="checkbox"/> Session d'hiver 2009
	Avez-vous fait demande d'admission? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Avez-vous été admis? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
E	Suivez-vous des cours à distance? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Si « oui », votre programme d'études exige-t-il un voyage hors province? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
F	Êtes-vous inscrit à un minimum de 4 cours (pour au moins une session) dont au moins 3 sont offerts en français? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
G	Ce programme mène à l'obtention suivante : <input type="checkbox"/> Certificat <input type="checkbox"/> Diplôme <input type="checkbox"/> Baccalauréat <input type="checkbox"/> Pré-maîtrise ou Maîtrise <input type="checkbox"/> Doctorat

5 - Déclaration de l'étudiant

Je déclare que :

- tous les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques;
- je serai étudiant à temps complet au programme décrit ci-dessus à l'établissement d'enseignement indiqué;
- je ne reçois (ou ne recevrai) aucune bourse d'études, prêt ou autre aide financière dans le cadre du programme d'aide aux étudiants d'une province autre que le Manitoba;
- j'informerai immédiatement la Division du Bureau de l'éducation française de tout changement qui se produira dans mon programme d'études.

J'autorise et je reconnais que :

- le Coordonnateur provincial des programmes de langues officielles de la Division du Bureau de l'éducation française a le droit de demander et recevoir des renseignements d'organismes ou d'instances gouvernementales provinciales et fédérales ou auprès de toute autorité responsable s'il juge que cela est nécessaire aux fins de vérification de la demande ou d'enquête sur celle-ci;
- l'établissement nommé ci-dessus a le droit de transmettre sur demande du Coordonnateur provincial des programmes de langues officielles de la Division du Bureau de l'éducation française des renseignements se rapportant à mes études postsecondaires pour déterminer mon admissibilité à la bourse.

Signature	Date
-----------	------